

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 008-6166/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Aménagement d'un itinéraire de valorisation patrimoniale de l'aqueduc de la Traconnade sur la commune de Meyrargues"

MET 19/11494/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La commune de Meyrargues, en collaboration avec la Direction du Grand Site Sainte-Victoire et les services compétents, a fait réaliser en 2013 une étude sur la protection et la valorisation de l'aqueduc du Pas de l'Etoit et sur le tracé du canal romain aux abords du village.

Parmi les axes dégagés par l'étude, figure la création d'un « itinéraire de valorisation patrimoniale » entre l'aqueduc du Pas de l'Etoit et la pile de Réclavier classée au titre des monuments historiques.

Une étude préalable réalisée en 2015 pour la mise en œuvre de cet itinéraire de valorisation a permis d'identifier huit ouvrages d'intérêt particulier à réhabiliter le long de l'itinéraire. Une signalétique patrimoniale viendra par ailleurs ponctuer l'interprétation de ce patrimoine.

Le montant total de l'opération s'élève à 200 000 euros HT :

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

- 22 500 euros HT pour la maîtrise d'œuvre,
- 105 000 euros HT pour la réhabilitation des ouvrages de l'aqueduc : confortement d'ouvrages archéologiques d'intérêt particulier afin de mettre fin aux pathologies et dégradations constatées sur ces vestiges,
- 72 500 euros HT pour l'aménagement d'un itinéraire de valorisation le long de ces vestiges, accompagné de la conception et du déploiement de la signalétique d'interprétation afférente.

Le projet est suivi par un comité de pilotage constitué de la commune de Meyrargues, de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), des Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP13), de la Direction du Grand Site Sainte-Victoire et Espaces Naturels, services Patrimoine et Accueil du Public.

Outre la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine remarquable, l'aménagement de l'itinéraire viendra compléter l'offre de randonnée sur la partie nord du territoire.

Sainte-Victoire accueillant près 1,5 millions de visiteurs par an, dans le cadre du dossier de renouvellement du label 'Grand Site de France' (délibération n°ENV 003-5211/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018), les élus locaux ont unanimement déclaré vouloir une maîtrise durable de la fréquentation avec un nécessaire rééquilibrage entre le Nord et le Sud.

L'opération porte le numéro 4581162247 ; les dépenses sont inscrites au budget 06 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement nature 4581 fonction 76.

Le démarrage prévisionnel de la maîtrise d'œuvre est prévu en 2019. (22 500 € HT)

La 1^{ère} tranche des travaux de réhabilitation des ouvrages est prévue en 2020. (50 000€ HT)

La 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation des ouvrages est prévue en 2020-2021. (55 000€ HT)

Le démarrage des travaux sur sentier et de la signalétique est prévu en 2021. (72 500€ HT)

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 200 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône Plan partenarial métropolitain	70 %	140 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	60 000 euros
TOTAL HT		200 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération DI2471 ;
- La délibération n°ENV 004-1135/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire ;
- La délibération n°ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire et modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder la réalisation de l'opération suivante : aménagement d'un itinéraire de valorisation patrimoniale de l'aqueduc de la Traconnade sur la commune de Meyrargues ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement : Opération n°4581162247, nature 4581, fonction 76, autorisation de programme DI2471AP.

La recette correspondante sera constatée sur le Budget Principal Métropolitain Fractionné du Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement : nature 1323 - fonction 76 (réf. Interne RI2471).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA